



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de Lapugnoy s'est réuni en session ordinaire le 30 avril 2026 à 19H00 en l'Hôtel de Ville de Lapugnoy, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yannick DESFONTAINES, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers et affichés à la porte de la mairie le 17 avril 2026.

**Présents :** Mme Perrine BLOQUET, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ, M. Christophe CARNEZ, M. Aurélien DANCOISNE, M. Patrick DELANNOY, Mme Aurore DELHOMEZ, M. Alain DEMARLE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Laly EVERAERE, Mme Camille LABBE, M. Adrien LALART, M. Benjamin LASS, Mme Capucine LEMAIRE, M. Jérôme MOULIN, M. Frédéric THULIEZ

**Absente :** Mme Marjolaine DELRUE

**Excusés :** Mme Stéphanie GORYNIA (donne pouvoir à M. Frédéric THULIEZ), Mme Julie RENOULD (donne pouvoir à M. Benjamin LASS), Mme Karine GOSSART VICHERY (donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES).

La séance a débuté à 19H00.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Le quorum a été constaté.

Madame Camille LABBE a été nommée secrétaire de séance.

Après un préambule, les conseillers ont examiné les affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2026
2. Désignation des délégués au comité syndical du SIBLA (Syndicat intercommunal d'aménagement du Bois des Dames)
3. Désignation des délégués auprès d'Eden 62
4. Vote des taux d'imposition
5. Vote du budget primitif 2026

## **PRÉAMBULE : Démission de Mme Béatrice DELVINCOURT**

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Béatrice DELVINCOURT a fait part de son souhait de démissionner du Conseil Municipal.

Le candidat suivant de la liste intitulée « Continuons ensemble pour l'avenir de Lapugnoy », M. Alain GRIMBERT, a été invité à la remplacer. Celui-ci a démissionné à son tour. Il a été fait appel à la candidate suivante, Mme Marjolaine DELRUE, le 29 avril 2026. Celle-ci n'a pas fait part de ses intentions.

Si elle venait à refuser de prendre le poste de conseillère municipale, il serait ensuite fait appel au candidat suivant (et suivants éventuels) dans l'ordre de présentation de la liste intitulée « Continuons ensemble pour l'avenir de Lapugnoy ».

## **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2026**

M. Benjamin LASS demande une correction en page 9. Il souhaite que la mention « *M. LASS indique qu'avec les charges patronales, cela s'élèverait à 36 000 €* » soit remplacée par « *M. LASS indique qu'avec les charges patronales, cela s'élèverait à 15 000 €* ».

M. Élie DUBUS revient quant à lui sur les propos tenus par M. Patrick DELANNOY, qui a déploré le 16 avril 2026 que le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2025 n'ait pas été signé par la secrétaire de séance, Mme Marjolaine DELRUE.

M. Élie DUBUS affirme que le groupe majoritaire actuel ne peut être tenu responsable de cette situation, dans la mesure où il appartenait à l'intéressée de produire ce document bien avant les élections municipales de mars 2026.

M. Élie DUBUS déplore par ailleurs l'ensemble des propos tenus par Mme Béatrice DELVINCOURT. Il affirme qu'il s'agit de désinformation et ajoute que « *l'opposition navigue dans des inepties des plus rocambolesques, et qu'elle conteste, de plus, les chiffres de sa propre mandature, qui ont été fournis par les services du Trésor Public* ».

**Suite au débat, le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026 est adopté à l'unanimité.**

## **DIGRESSION : Installation éventuelle d'un food truck et dossiers d'urbanisme**

M. le Maire donne la parole à M. Adrien LALART, Conseiller Municipal Délégué à l'urbanisme, qui souhaite informer l'assemblée de l'évolution de différents dossiers.

Il explique en premier lieu que la Municipalité étudie l'opportunité de l'installation d'un food truck de spécialités japonaises de la société Ô'Nigiri d'Houchin sur le territoire communal, un jeudi sur deux.

Il aborde ensuite le sujet de l'urbanisation, en rappelant que dans ce domaine comme dans les autres, « *Il n'y a pas eu de passation, en dehors d'un courrier laconique de l'ancien maire* ».

En ce qui concerne le lotissement envisagé dans la rue Henri Barbusse, il explique que la collectivité n'a reçu aucune demande de permis de construire ou d'aménager dans le cadre de ce projet qui lui semble relever « *d'une hérésie écologique* », au regard de l'artificialisation des sols et des difficultés d'évacuation des eaux dans cette zone. M. Adrien LALART explique que le souhait du groupe majoritaire est de s'orienter vers une refonte du plan local d'urbanisme, en lien avec les services de la CABBALR, pour éviter ce type de projet.

En ce qui concerne le projet porté par une entité privée pour l'implantation d'un immeuble de 59 logements sur un terrain privé de la rue Jean Jaurès, M. Adrien LALART explique que le groupe majoritaire estime que ce projet facilité par l'ancien maire est contraire aux intérêts des punéens, mais également aux dispositions du plan local d'urbanisme. Un arrêté de refus de permis de construire est en préparation.

M. Adrien LALART conclut en précisant que « *le groupe majoritaire n'a pas la volonté de stopper le développement de la commune, mais de lui donner une plus grande cohérence, en prenant le temps, en concertation avec tous les habitants, pour améliorer le cadre de vie* ».

### **Désignation des délégués au comité syndical du SIBLA**

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune est adhérente au SIBLA, un syndicat intercommunal dont l'unique vocation est d'aménager le Bois des Dames.

Il explique qu'il a eu l'occasion de rencontrer M. le Sous-Préfet à l'occasion d'une réunion relative à la situation critique de cette instance qui est toujours présidée, à ce jour, par M. Alain DELANNOY.

Il ajoute que ce dernier se doit d'initier le renouvellement du bureau du syndicat.

Dans l'attente qu'il se manifeste, M. le Maire invite l'assemblée à désigner deux délégués titulaires auprès de cette instance.

Il suggère aux conseillers de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT.

Il est décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

M. Yannick DESFONTAINES se déclare candidat au poste de premier délégué titulaire.

**M. Yannick DESFONTAINES est élu avec 19 pour et 3 abstentions.**

M. Adrien LALART et M. Benjamin LASS se déclarent candidats au poste de second délégué titulaire.

M. Adrien LALART obtient 19 voix. M. Benjamin LASS obtient 3 voix.

**M. Adrien LALART est élu.**

### **Désignation des délégués auprès d'Eden 62**

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune est adhérente au syndicat mixte Eden 62, dont la mission principale est la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas-de-Calais, qui incluent 70 hectares du Bois Roquelaure.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants auprès de cette instance.

M. le Maire suggère aux conseillers de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT.

Il est décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

M. Jérôme DOYENNETTE se déclare candidat au poste de délégué titulaire.

**M. Jérôme DOYENNETTE est élu à l'unanimité.**

M. Aurélien DANCOISNE se déclare candidat au poste de premier délégué suppléant.

**M. Aurélien DANCOISNE est élu à l'unanimité.**

M. Élie DUBUS se déclare candidat au poste de second délégué suppléant.

**M. Élie DUBUS est élu à l'unanimité.**

### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026**

M. le Maire rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, il a exposé sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Ceux-ci ont été proposés comme suit, pour 2026 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 13,62 %

Taxe foncière (bâti) : 44,83 %

Taxe foncière (non bâti) : 56,01 %

M. Élie DUBUS revient sur les propos tenus par Mme Béatrice DELVINCOURT, qui avait annoncé le 16 avril 2026 que « *les bases d'imposition sont nettement inférieures à celles relevées dans les communes de même strate* ». M. Élie DUBUS considère pour sa part que les communes comparables présentent un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 36,9 % et un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 42,76 %

**Suite au débat, la délibération est adoptée avec 19 pour et 3 abstentions.**

### **Vote du budget primitif de la ville**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget primitif 2026 de la ville :

Total des dépenses de fonctionnement 2026 : 2.759.420,00 €

Total des recettes de fonctionnement 2026 : 2.759.420,00 €

Total des dépenses d'investissement 2026 : 219.800,00 €

Total des recettes d'investissement 2026 : 219.800,00 €

Total des dépenses 2026 : 2.979.220,00 €

Total des recettes 2026 : 2.979.220,00 €

M. Élie DUBUS apporte des précisions sur les principes du vote d'un budget communal et sur les grandes orientations budgétaires envisagées par la Municipalité.

Il invite les conseillers à faire part de leurs observations à l'issue de son exposé.

M. Patrick DELANNOY demande des précisions sur les économies envisagées en matière d'énergies et d'assurances.

M. le Maire lui répond en expliquant qu'en à peine 30 jours, la facture de gasoil a déjà été diminuée de 300 €, malgré la hausse sensible des prix des carburants. Il ajoute que les luminaires LED ont été installés dans l'école maternelle Cinq Pétales, en marge de travaux de sécurisation. Il explique que par ailleurs, il a été demandé au SIVOM du Béthunois de retarder l'heure d'allumage de l'éclairage public pour être en cohérence avec l'évolution de l'heure du coucher de soleil. Il résume en affirmant que des économies sont déjà recherchées, et obtenues, dans tous les domaines.

M. Christophe CARNEZ prend la parole pour exprimer sa réprobation à l'égard de propos de l'ancien maire, qui a déclaré par voie de presse, lorsqu'il était membre du groupe d'opposition « *être surtout déçu de l'issue des élections pour les employés municipaux, et être dans l'espoir que ces employés municipaux soient respectés.* »

M. Christophe CARNEZ estime que ces propos sont déplacés, dans la mesure où les agents municipaux sont des fonctionnaires et qu'ils étaient « *abandonnés, livrés à eux-mêmes* ». Leurs dossiers de suivi de carrière n'ont pas été mis à jour depuis 2019. Ils n'ont eu aucun entretien professionnel depuis de nombreuses années.

M. Christophe CARNEZ déplore également que le groupe actuel d'opposition ait pu prétendre que la commune était peu endettée à l'approche des dernières élections municipales. Il explique que la collectivité a 9 crédits. L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 1 660 289,91 €. Les crédits engagent la Municipalité jusqu'en 2041. La collectivité s'est par ailleurs portée caution auprès de bailleurs sociaux. Ces cautions s'élèvent aujourd'hui à 3 059 000 €.

M. Benjamin LASS demande que ces chiffres soient mis en rapport avec la valeur du patrimoine communal.

M. le Maire lui répond en prenant plusieurs exemples illustrant le fait que le patrimoine communal manque cruellement d'entretien.

M. Patrick DELANNOY pense que le groupe majoritaire fait une mauvaise interprétation du discours du groupe minoritaire, qui souhaitait simplement souligner qu'aucun emprunt n'avait été contracté depuis 2015.

Il regrette par ailleurs que le groupe majoritaire prévoit de baisser le budget dédié à l'entretien et aux réparations.

M. le Maire lui répond qu'il n'est pas question de diminuer l'entretien mais d'obtenir des subventions, de négocier les contrats et de faire des économies. Des décisions modificatives du budget seront apportées en cas de nécessité.

M. Christophe CARNEZ s'interroge sur le suivi du budget par l'ancienne majorité, qui semble avoir fractionné les dernières commandes de travaux de voirie de la rue Jules Ferry pour échapper à la réglementation portant sur les appels d'offres.

Plusieurs membres du groupe majoritaire déplorent par ailleurs que le groupe actuel d'opposition ait pu prétendre à l'approche des élections municipales que plusieurs grands chantiers, tels que celui portant sur l'aménagement de la rue Henri Barbusse, étaient prêts à débiter, alors que leur financement n'est pas bouclé à ce jour.

**Suite au débat, le budget primitif est adopté avec 19 pour, 2 abstentions et 1 contre.**

#### **DIGRESSION : SIBLA & SIVOM du Béthunois**

Il s'ensuit une discussion autour des indemnités des délégués auprès du SIBLA.

M. Benjamin LASS affirme que M. Alain DELANNOY avait renoncé à ses indemnités depuis plusieurs mois.

M. le Maire lui fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un renoncement mais d'une situation imposée par l'état critique des finances du syndicat. Il déplore que le montant annuel des indemnités du Président et des trois Vice-Présidents (24 400 €) dépasse le montant de la contribution annuelle de la commune (environ 22 000 €) au fonctionnement du syndicat. Il annonce que le groupe majoritaire envisage par conséquent de quitter le syndicat au plus tôt.

M. Élie DUBUS ajoute que les sommes versées par les contribuables punéens à un autre syndicat, le SIVOM du Béthunois, ont sensiblement augmenté à mesure des délégations de compétences consenties par l'ancienne majorité.

#### **DIGRESSION : Attribution gracieuse d'une salle communale & vente de caméras**

Il s'ensuit une discussion autour de l'attribution gracieuse d'un local municipal.

Plusieurs membres du groupe majoritaire regrettent que M. Patrick DELANNOY ait adressé un courrier demandant des explications sur la mise à disposition gracieuse de la salle Quidet, suite au vote à l'unanimité de la délibération présentée le 16 avril 2026 pour l'ouverture de jeux gonflables les 25 et 26 avril 2026, avec un tarif réduit pour les enfants domiciliés à Lapugnoy.

M. Élie DUBUS rappelle que l'ancienne majorité a attribué différentes salles communales à plusieurs reprises, sans contrepartie, et sans en informer le Conseil Municipal.

M. Alain DEMARLE fait la lecture de la charte de l'élu local et interroge M. Patrick DELANNOY sur le fait qu'il ait vendu à la collectivité des caméras qui s'avèrent aujourd'hui difficiles à exploiter.

M. Patrick DELANNOY explique qu'il s'agit de matériels anciens et qu'il est a priori normal que leur performance diffère de celle des autres équipements du réseau de vidéoprotection installé, en majeure partie, par la société ECOGEST.

Il ajoute, en ce qui concerne l'attribution gracieuse de la salle Quidet, que sa démarche était motivée par le fait que l'entrée n'était pas gratuite pour les punéens.

**L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 20H10.**

**M. Yannick DESFONTAINES**  
Maire

**Mme Camille LABBE**  
Secrétaire de Séance